

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D60-2018

Séance du 2/07/2018 – Convocation du 22 juin 2018

Compte rendu affiché le 10 juillet 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Hélène SORREL-DUNAND ; Jean-Jacques DUPERRAY ; Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Laurent BUFFARD, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Marc GRAZIANA ; Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Youcef BOUREZG par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Programmation et subventions Politique de la Ville 2018, Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance et Dispositif Ville vie vacances 2018

Dans le cadre du Contrat de ville un appel à projets a été adressé aux différents partenaires développant des actions concourant au développement social urbain sur le territoire labellisé Quartier Politique de la Ville (QPV) ou Quartier en Veille Active QVA).

Comme les années précédentes, la commune, en collaboration avec l'État, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes, a établi une programmation financière partenariale afin de soutenir des projets relevant de la politique de la ville et répondant aux objectifs indiqués dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Pour le contrat de ville intercommunal Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, il convient de délibérer sur la programmation à la suite des différents arbitrages des élus et partenaires afin de verser les financements de la ville et de solliciter les subventions.

Le tableau joint (participation financière de la ville de Neuville-sur-Saône au titre de la programmation Contrat de Ville 2018) présente l'ensemble des actions retenues dans le cadre de la politique de la ville et pour lesquelles un financement de la ville est proposé.

Les actions présentées s'articulent autour des axes suivants : Culture Éducation et parentalité/Santé/Lien social, citoyenneté/Emploi/Prévention et lutte contre les discriminations/Cadre de vie/Pilotage.

Le tableau intègre également les actions co-financées par les Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dans ce même cadre, la Commune est impliquée dans le dispositif "Ville, Vie, Vacances" qui permet de financer des projets d'animation pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes en grande difficulté sociale.

Par le biais d'appels à projets spécifiques, ce dispositif prévoit des subventions pour les Communes qui participent.

Il convient de solliciter de manière formelle auprès des partenaires le financement des actions prévues en 2018 et s'inscrivant dans ce dispositif.

La Commune de Neuville-sur-Saône est porteuse d'actions dans le cadre de ces orientations. D'autres partenaires interviennent et les subventions suivantes sont également soumises au vote du Conseil Municipal.

Associations	Actions	Subvention 2017
MJC	Source de la culture urbaine	2 170,00
CIDFF	Permanences juridiques - Accès aux droits	3 100,00
CIDFF	Intervenant social en gendarmerie	5 500,00
CIDFF	Mission Égalité	2 650,00
CIDFF	Femmes Mères le choix de l'emploi	3 900,00
CIDFF	Accompagnement des victimes de violence	8 200,00
IFRA	Action sociolinguistique	7 500,00
Différentes associations qui portent un projet par et pour les habitants	Fond de participation des habitants	3 500,00
TOTAL		36520,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDÉRANT les actions proposées dans la programmation 2017,
- **ADOpte la programmation financière 2017 (jointe en annexe),**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2017 "politique de la ville" prévues aux taux les plus élevés possible,**
- **APPROUVE les subventions à verser aux associations partenaires,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions relatives au dispositif "Ville, Vie, Vacances" 2017 et à déposer tout dossier relatif aux demandes de la Commune,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 11/07/2018
- Publication ou affichage le 11/07/2018

Valérie GLATARD, Maire.